

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET DE TRAVAUX

**TRAVAUX DE FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE DES VOIES
COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX DU CANTON FOUGERES NORD**

PROGRAMME 2027-2030

Règlement de la consultation

REMISE DES OFFRES
Date limite de réception : le 23 novembre 2026
Heure limite de réception : 12 heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Acheteur public

Personne publique contractante :

Monsieur le Président du Syndicat de Voirie de Fougères Nord
19 rue Alfred Sauvy
35133 LA SELLE EN LUITRE

Article 2 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation du fauchage et débroussaillage sur les communes suivantes : Beaucé, La Chapelle-Fleurigné, Laignelet, Landéan, Le Loroux, Luitré-Dompierre, Parigné et La Selle en Luitré.

Programme 2027-2030

Procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le marché est alloti, divisé en 2 lots :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)
		Maxi annuel
1	Communes de Parigné, Landéan, Le Loroux, Laignelet et Fleurigné.	60 000 €
2	Communes de Beaucé, La Chapelle Janson, Luitré-Dompierre et La Selle en Luitré	60 000 €

Le marché est conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2030

Article 3 : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

1 - Conditions relatives au marché

Garanties financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.
Aucune avance forfaitaire ne sera demandée.

Avance facultative

Aucune avance facultative ne sera versée.

Comptable public assignataire des paiements :

Centre des finances publiques de Fougères Collectivités

1, rue Bad Munstereifel
35300 Fougères

Le mode de règlement choisi par la personne publique est le virement. Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs.
Le groupement solidaire.

2 – Conditions de participation

Article 4 : Procédure

1 - Type de procédure

Procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1, R.2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

2 - Critères d'attribution

L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères
Énoncés ci-dessous :

- 1° Le prix des prestations 60%
- 2° Les délais d'exécution 10%
- 3° La valeur technique du matériel 20%
- 4° Conformément à l'article 35 - Loi climat et résilience, critère environnemental 10%

Article 5 : Autres renseignements

1 – Présentation des offres

Les dossiers de consultation sont à télécharger obligatoirement sur le profil acheteur via la plateforme de dématérialisation depuis l'adresse : www.e-megalisbretagne.org en sélectionnant l'appel d'offre concerné.

2 – Contenu du dossier de consultation

- L'acte d'engagement (A.E.) ;
- Le CCAP
- Le CCTP
- Le Bordereau des prix
- Le règlement de Consultation
- La Cartographie des communes

3 – Conditions de remises des offres

Les offres sont transmises obligatoirement sur le profil acheteur à l'adresse internet suivante : www.e-megalisbretagne.org en respectant les prérequis et les modalités précisés sur le site.

- 1° L'acte d'engagement à compléter, dater et signer.
- 2° Les Conditions Générales de Prestations des Travaux à accepter sans modification et à signer.
- 3° Les Formulaires DC1 et DC2
- 4° Toutes informations permettant d'évaluer la qualité des prestations et du matériel proposé pour les travaux.

4 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser au Responsable du Service Technique :

Mr JEUSSELIN

02.99.17.02.55.